SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 11 Juillet 2022 à 19 heures 30

<u>suivant convocation aux Membres</u> <u>en date du 1^{er} juillet 2022</u>

Présidence : Le Maire, Vincent STRICH

<u>Membres présents</u>: MM. Isabelle ALLOUCHE; Sophie DIENER; Germain JUNG (à partir du point 5); Pierre MALATRE; Angélique MARTIN; Jérôme PRUVOT; Jean-Philippe RUBERT; Sonia SCHMITZ et Céline WALTERSBERGER.

<u>Membres absents excusés</u>: Mmes Floriane BARACCHINI; Laetitia NASTASI et Géraldine SCHURDER; MM.

Christian ENTZ et Denis WACH

Secrétaire de séance : Mme Angélique MARTIN

Début de séance : 19h 15

0-0-0-0-0-0-0

PROCURATION

M. Christian ENTZ donne pouvoir à Mme Céline WALTERSBERGER;

M. Denis WACH donne pouvoir à M. Jean-Philippe RUBERT;

Pour les représenter au Conseil municipal du 11 juillet 2022 à 19 heures 30, pour prendre part à toutes les délibérations, émettre tous votes, signer tous documents, et généralement faire le nécessaire. Le Conseil prend connaissance des documents originaux de procuration.

1/ NOMINATION du ou de la secrétaire de séance

Le Conseil municipal nomme Mme Angélique MARTIN comme secrétaire pour cette séance ; sa tâche consiste principalement en la rédaction du présent procès-verbal. Avis favorable à l'unanimité

2/ ACCEPTATION du dernier P.V.

Suite à la transmission du P.V. de la séance du 13 juin 2022 ; aucune remarque n'est formulée quant au précédent procès-verbal.

<u>Le P.V. est approuvé à l'unanimité</u> (9 + 2 procurations) et signé séance tenante par les membres présents.

3/ Validation du choix de l'entreprise pour travaux de fauchage, débroussaillage, ...

Pour la continuité des prestations de fauchage, débroussaillage et élagage, nous avons pris contact avec 3 sociétés :

- M. WOLF Etienne, par l'entreprise BARTH SCHNEIDER de 68700 ASPACH LE BAS;
- M. NAAS Patrick de 68130 FRANKEN et
- M. WERSINGER Maxime, Ets WMS de 68210 HAGENBACH.

Les tarifs sont sensiblement les mêmes, le moins-disant reste cependant M. Etienne WOLF et l'Association foncière a pris la décision de continuer avec lui.

Le Conseil municipal valide également ce choix et émet <u>un avis favorable à l'unanimité</u>. (9 + 2 procurations)

4/ SGC, décisions modificatives budgétaires

4a/ Ecritures d'ordre budgétaire

Concerne les frais d'études suivis de travaux (chaufferie biomasse + éclairage public Leds), en section d'investissement, au chapitre 041 :

Emission de 2 titres :

Art. 2031 : 5 100.00 eurosArt. 2031 : 6 121.56 euros

Emission de 2 mandats :

Art. 21318 : 5 100.00 euros
Art. 21534 : 6 121.56 euros

4b/ Contrôle budgétaire, ressources propres insuffisantes :

Nous avons reçu un courrier de la Préfecture nous informant que « au budget primitif 2022, le solde des opérations visant à combler le remboursement de la dette en capital par des ressources propres est déficitaire de 44 173.00 euros ».

En conséquence il est décidé :

D'augmenter l'article 10226 de 20 000.00 €

Ce dernier a été sous-évalué au moment de l'élaboration du budget et ce, par mesure de sécurité (prévision + 40 000.00 € ; enregistré à ce jour 48 257.50 €)

D'autre part, une vente de terrain communal est envisagée pour une surface de 2 ares environ. A raison de 16 000.00 euros l'are, une recette de **32 000.00 €** sera portée au chapitre « 024 ».

Par cette décision modificative, on obtient une recette supplémentaire de <u>52 000.00 euros</u>, permettant ainsi de couvrir ce déficit.

Pour ces 2 décisions modificatives, le Conseil municipal émet <u>un avis favorable à l'unanimité</u>. (9 + 2 procurations)

Arrivée de M. Germain JUNG

5/ Débat sur le PLU

La procédure de révision du PLU se poursuit.

Une réunion de travail est prévue en mairie le jeudi 25 août 2022 à 18h30 ; le règlement sera transmis à l'ensemble des conseillers pour une étude en amont.

Une seconde réunion est également planifiée le lundi 29 août 2022 à 19h00 en présence du bureau d'études OTE Ingénierie.

6/ Informations SLA

Réunion santé : Mme Angélique MARTIN y a assisté.

- > La ligue contre le cancer est intervenue et a lancé un appel à la population pour s'occuper de récolter des fonds dans chaque commune ;
- ➤ Le service des urgences de l'hôpital de Saint-Louis ferme ; les professionnels de la santé alertent sur le risque de « zone désertique » ! Si nous avons connaissance de praticiens qui souhaitent s'installer dans notre secteur, il convient de les diriger vers SLA.

<u>Taxe d'aménagement</u>: au cours de la dernière réunion de bureau SLA du 7 juillet, a été évoqué le reversement d'une part de la taxe d'aménagement perçue par les communes vers notre communauté d'agglomérations. Elle pourrait être de 10 % pour les communes, exigible en 2023 de manière rétroactive à la date du 1^{er} janvier 2022.

<u>Distribus</u>: le service de transport à la demande évolue et se modernise avec le déploiement d'outils numériques destinés à faciliter l'accès aux offres de mobilités et leur utilisation.

Ainsi le TAD (Transport A la Demande) devient Distriflex et le TPMR (Transport pour Personnes à Mobilité Réduite) devient Distriflex+.

Ces deux services seront réorganisés pour un accès simplifié et une meilleure prise en charge des clients.

Des informations complémentaires seront communiquées à la population pour plus de précisions.

7/ URBANISME

<u>Certificat d'urbanisme n° CU.068.324.22.F0011</u> (CUa) présenté par la SCP VOROBIEF, 3 rue des Vallons à MULHOUSE 68100 pour des terrains, 92 rue Principale en Section n° 02 – parcelles n° 378/45 et 380/45 d'une contenance totale de 911 m².

Certificat d'urbanisme n° CU.068.324.22.F0012 (CUa) présenté par la SCJ HASSLER, 14 rue du Parc à WITTELSHEIM 68310 pour un terrain, lieu-dit « Hinterfeld » en Section n° 03 – parcelle n° 134 d'une contenance de 440 m².

<u>Certificat d'urbanisme n° CU.068.324.22.F0013</u> (CUa) présenté par la SCP HEIM-CHASSIGNET & BROGLE, 11 route de Thann à ALTKIRCH 68130 pour la maison sise 2 rue du Château en Section n° 02 – parcelle n° 278 d'une contenance de 677 m².

<u>Permis de construire n° PC.068.324.22.F0005</u> présenté par Monsieur BILALLI Burim, 82 rue Principale, pour la transformation d'une dépendance en maison d'hôte, section n° 01, parcelles n° 332 ; 300 et 334 d'une contenance totale de 594 m².

<u>Permis de construire n° PC.068.324.22.F0006</u> présenté par Madame SALADIN Nicole, 3 rue du Neusetz, pour la construction d'une maison individuelle, section n° 16, parcelles n° 501 ; 504 ; 506 ; 508 ; 295 et 296 d'une contenance totale de 2 502 m².

<u>Permis de construire n° PC.068.324.22.F0002 M01</u> présenté par Monsieur GIRARDIN Cédric, 13 rue des Sources, pour la création d'une porte de service et une fenêtre de toit supplémentaire dans les combles et remplacement du vide sanitaire par un sous-sol sans ouverture, donnant sur l'extérieur, section n° 03, parcelle n° 472 d'une contenance de 685 m².

<u>Permis de construire n° PC.068.324.19.F0010 M02</u> présenté par Monsieur HISLER Valentin, 10 rue des Blés, pour la construction d'un carport de 40 m², section n° 03, parcelle n° 474 d'une contenance de 695 m².

Une demande a également été faite, émanant du 96 A rue principale pour la mise en place d'un portail qui devrait empiéter d'environ 12 cm sur le sentier communal dit « Pitzel ». Il s'agit du domaine public, donc d'un bien inaliénable. Par conséquent c'est un avis défavorable qui est rendu.

Le Conseil municipal prend connaissance des documents d'urbanisme qui sont transmis au service instructeur de SLA (Saint-Louis Agglomération), pour contrôle et vérification, ainsi qu'à l'ABF si concerné.

8/ TRAVAUX

- <u>Chaufferie biomasse</u> : les travaux se poursuivent, il reste l'installation de la chaufferie, le bardage et la réfection de la cour en macadam.
- <u>Sentier de Mémoire</u>: ce projet a fait une avancée remarquable grâce à l'intervention de plusieurs acteurs que ce soit au sein du Conseil municipal, du service technique de la commune ou de la part de bénévoles. Des remerciements particuliers sont adressés à Pierre, Jean-Philippe, Denis, Jean-Christophe, Hugo, Kylian, Micky, Pierrick et Thomas.
- <u>Place Rotlach</u> : le devis présenté par l'entreprise Bruetschy est le moins-disant ; les dossiers de demandes de subventions sont en cours d'élaboration.

9/ Activités des commissions

<u>Cinéma plein air</u>: la date approche, le projet est supervisé comme à l'accoutumée par M. Jérôme PRUVOT. Un petit « briefing » sera fait via le groupe « whatsApp » pour finaliser l'organisation. Jérôme précise que cette année, nous aurons l'intervention d'un groupe de musique de 19h à 21h.

<u>Cimetière</u> : la commission se réunira le lundi 18 juillet à 19h30 pour définir le choix du columbarium ainsi que la plaque qui sera déposée sur l'ossuaire.

<u>Jury communal maisons fleuries</u> : la tournée est prévue pour le samedi 23 juillet prochain ; rendezvous à 9h00 devant la mairie.

10/ INFORMATIONS / DIVERS

<u>Loi Labbé</u>: à partir du 1^{er} juillet 2022, les mesures vont se durcir en déployant l'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires à tous les espaces fréquentés par du public ou à usage collectif, que ceux-ci soient publics ou privés.

<u>CDG</u>: notre collectivité est adhérente au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de gestion et a souscrit un contrat avec CNP et Sofaxis. Plusieurs évolutions réglementaires aux garanties statutaires en indisponibilité physique sont intervenues depuis la mise en place de ce contrat. Le CDG nous informe que l'application de cette extension de garantie est automatique et ne nécessite pas de délibération ; la régularisation de cotisation sera appliquée lors des opérations de réajustement de 2022, au début de l'exercice 2023.

<u>Travaux dans Emlingen</u>: la CeA a prévu de renouveler la couche de roulement par la mise en œuvre d'enrobés dans la traversée de l'agglomération d'Emlingen, RD6bis. Les nécessités de chantier requièrent la fermeture de jour et de nuit de la chaussée à la circulation des usagers, les travaux sont prévus du 28/07 au 01/08/2022.

<u>Trophées des Collectivités d'Alsace</u>: notre projet de chaufferie biomasse sera présenté dans le cadre de cette 5^{ème} édition, dans la rubrique « développement durable et qualité de vie ».

Tour de table : /

0-0-0-0-0-0-0-0-0-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures et 38 minutes Il n'y aura pas de séance en août ; rendez-vous en septembre 2022

Signature des membres présents :

Le Maire, Vincent STRICH :		
Isabelle ALLOUCHE :	Floriane BARACCHINI :	Sophie DIENER :
Christian ENTZ : Par procuration, Céline WALTERSBERGER	Germain JUNG :	Pierre MALATRE :
Angélique MARTIN :	Laëtitia NASTASI : Absente excusée	Jérôme PRUVOT :
J-Philippe RUBERT :	Sonia SCHMITZ :	Géraldine SCHURDER : Absente excusée
Denis WACH : Par procuration, J-Philippe RUBERT	Céline WALTERSBERGER :	

Délibérations:

N°1 pour le point 3 : validation du choix de l'entreprise pour travaux de fauchage, débroussaillage ; N°2 pour le point 4 : 2 décisions modificatives budgétaires.